



Journée travaillée mais non payée

Par **marie3030**, le **27/04/2021** à **16:04**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 2 mois en tant qu'étudiante, mon employeur refuse de me payer un jour pourtant bien travaillé en attestant n'avoir aucune trace de ma présence. Or, j'ai un mail attestant que je dois bien venir travailler ce jour-là. J'ai reçu mon bulletin de salaire couvrant la période travaillée sans compter une journée. Suite à ça, j'ai envoyé de nombreux mails et passer de nombreux appels qui sont restés sans réponse. J'ai donc appelé la DRH qui atteste que la responsable m'a noté absente. J'envisage de faire une mise en demeure. Ce recours est-il la bonne solution pour obtenir réparation ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **28/04/2021** à **08:05**

Bonjour,

Avez-vous des témoins qui vous ont vu travailler ce jour là car avoir un mail vous demandant de venir travailler ce jour là ne prouve pas que vous êtes venu. Il vous faut donc d'autres preuves que ce mail.

Par **marie3030**, le **29/04/2021** à **11:01**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu si rapidement, oui mes collègues m'ont vu travailler ce jour-là. Sous quel forme dois-je récupérer les témoignages ? Attestation écrite signée et datée par le témoin ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **29/04/2021** à **11:08**

Les témoignages se feront par écrit et vous trouvez, sur le weeb, des exemples de formulation de témoignage ainsi que le, ou les pièces qui devront être jointes.

Par **marie3030**, le **29/04/2021** à **11:13**

Parfait merci

Est-il préférable de présenter les témoignages à ma responsable dans un premier temps avant de faire la lettre de mise en demeure ? Ou au vu de la durée qui s'est écoulée et de ses appels sans réponse, passer directement à la lettre de mise en demeure ?